



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026
Date d'exécution 03.03.2026
Version 9.0 (fr)
remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation H1 Spray spécial à base d'huile
Art-Nr 15705
Identifiant unique de formulation UFI: 18T0-2FSU-900M-5U7C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Lubrifiant (spécialement pour les machines à contact avec les aliments)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Ballistol GmbH
Hauptstraße 20
DE-84168 Aham
Téléphone 0874496990
Télécopie 0874496996
E-mail info@ballistol.de
Site web www.ballistol.de

Producteur

F.W.Klever
Hauptstraße 20
D-84168 Aham
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10
Télécopie + 49 (0) 8744 96 99 96
E-mail info@ballistol.de
Site web www.ballistol.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Aérosol 1, H222

Aérosol 1, H229

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS02



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026
Date d'exécution 03.03.2026
Version 9.0 (fr)
remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans recyclage

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

*** 3.2 Mélanges**

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
68037-01-4	500-183-1		Poly-1-decen, hydriert	70 pds %	Asp. Tox. 1; H304	
			Additive and Processoil	16 pds %		
106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	butane	10 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	
74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	propane	4 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	
106-99-0	203-450-8	601-013-00-X	buta-1,3-diène	< 0.1 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Carc. 1A; H350 Muta. 1B; H340	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
-------------------------------	---------------------

01-2119474691-32	butane
------------------	--------

01-2119486944-21	propane
------------------	---------

Remarque

Le produit ne contient aucune substance sémincieux connue

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

aucunes mesures particulières ne sont exigées.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition	19.03.2026
Date d'exécution	03.03.2026
Version	9.0 (fr)
remplace la version de	19.05.2025 (8.1)

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Aucune mesure particulière.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026

Date d'exécution 03.03.2026

Version 9.0 (fr)

remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Dispositifs avec aspiration locale

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protéger de la radiation solaire et de températures à 50°C

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante
correctement stocké le produit se conserve indéfiniment

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent
106-99-0	203-450-8	1,3-Butadien

valeur limite au poste de travail

1 (1) [ml/m³(ppm)]

2,2 (1) [mg/m³]

(1) Additional indication "C" means that the agent falls within the scope of Title 2 concerning carcinogenic, mutagenic and reprotoxic agents of Book VI of the Codex on well-being at work.
(BE)



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026

Date d'exécution 03.03.2026

Version 9.0 (fr)

remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
74-98-6	200-827-9	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-99-0	203-450-8	1,3-Butadien	2 [ml/m ³ (ppm)] 4,4 [mg/m ³] (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 4000 Court terme(mg/m ³) 7200 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (F)
106-99-0	203-450-8	1,3-Butadien	1 [ml/m ³ (ppm)] 2,2 [mg/m ³] Bold type: Restrictive statutory limit values (F)

* **8.2 Contrôle de l'exposition**

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

* **Protection des mains**

Les informations sont basées sur des données issues de la littérature et des informations fournies par les fabricants.
Le temps de percée réel peut varier selon le fabricant.

Gants en nitrile ≥ 0,4 mm, temps de pénétration ≥ 480 min selon EN ISO 374

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire

Concerne les propane en général: en cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant

Utiliser un filtre de type AX. Colour d'identification marron conforme EN 371

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026
Date d'exécution 03.03.2026
Version 9.0 (fr)
remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

Couleur

limpide

Odeur

sans odour

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-48 °C		(Propan)
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.9 Vol-%		(Propan)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité env. 1.5 Vol-%		(Propan)
Point éclair	env. -104 °C		(Propan)
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	(cinématique) env. 39 mm ² /s (20°C)		Données concernant la phase liquide
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C) pression 1013 hPa		faiblement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	env. 0.818 g/mL (20°C) pression 1013 mbar		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026
Date d'exécution 03.03.2026
Version 9.0 (fr)
remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50°C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

10.5 Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	> 5 mg/L Temps d'exposition 4 h		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant		

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026

Date d'exécution 03.03.2026

Version 9.0 (fr)

remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 env. 0.25 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 24 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

*** 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026

Date d'exécution 03.03.2026

Version 9.0 (fr)

remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce mélange ne contient aucun composant relevant de l'article 57, point f), du règlement REACH, du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient aucune substance présentant des propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
130206 *	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Recycler les emballages des marchandises selon le système allemand DSD (Duales System Deutschland).

Remarque

Élimination des déchets selon les dispositions officielles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition 19.03.2026
Date d'exécution 03.03.2026
Version 9.0 (fr)
remplace la version de 19.05.2025 (8.1)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	D

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H1 Spray spécial à base d'huile

Date d'édition	19.03.2026
Date d'exécution	03.03.2026
Version	9.0 (fr)
remplace la version de	19.05.2025 (8.1)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*

Abréviations et acronymes

Aérosol 1: Aérosols, Catégorie 1

Muta. 1B: Mutagènes sur les cellules germinales, Sub-catégorie 1B

Carc. 1A: Cancérigène, Catégorie 1A

Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente